

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

DELIBERATION N° DE_2020_064

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 08 septembre 2020

Nombre

de Conseillers en exercice 15

de Présents 14

de Votants 14

L'an deux mille vingt et le huit septembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Antoine ARENA.

OBJET :

**Travaux de rénovation
énergétique des deux
logements communaux et du
foyer des jeunes.**

Etaient présents : ARENA Antoine, PAUL Bénédicte, BARDET Michel, HAMOT Christine, ROUSSELET Jean-Louis, GORSKI Marc, MEYNIER Cyrille, CARLAVAN Lydie, PAGANI Virginie, VILLARON Bruno, TEULER Pierre, TURREL Delphine, HEYNDRIKX Kris, GASSEND Christian

Absents : Jean-Marie MARTIN

Excusés :

Procuration de :

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;

Madame Christine HAMOT, a été désigné(e) pour remplir cette fonction qu'il(elle) a acceptée.

NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 31/08/2020

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'une consultation a été lancée auprès de trois cabinets d'architectes pour une mission d'assistance à maîtrise d'oeuvre concernant des travaux de rénovation énergétique des deux logements communaux et du foyer des jeunes.

Après étude des candidatures, la commission des travaux a décidé de retenir la proposition faite par l'Atelier BMDG dont les honoraires d'élèvent à 8.80 % du montant HT des travaux réalisés.

Monsieur le Maire ajoute qu'il convient également de réaliser un diagnostic immobilier avant travaux. Pour cela, le BET Lagarde a fait une proposition pour un montant de 550 € HT soit 660 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la proposition de l'Atelier BMDG dont les honoraires d'élèvent à 8.80 % du montant HT des travaux réalisés, ainsi que la proposition du BET Lagarde pour un montant de 550 € HT soit 660 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

POUR : 14

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Le Conseil Municipal, charge Monsieur le Maire d'exécuter les dispositions prises.
Fait et délibéré les jours, mois an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Maire,

Antoine ARENA

Transmise au Représentant de l'Etat.

RF
Préfecture de Digne les Bains
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 10/09/2020
004-210400479-20200908-DE_2020_064-DE

